

L'une des principales préoccupations de la politique étrangère canadienne est d'accroître l'aptitude de la communauté internationale à cerner et à contrer les causes possibles d'instabilité, avant qu'elles ne donnent lieu à un conflit violent. Il est évident que l'apport de cette Commission sera capital en matière de détection précoce des conflits potentiels et de diplomatie préventive.

Mes propres voyages pendant l'année écoulée m'ont fait prendre douloureusement conscience du lien direct qui unit la paix et la sécurité au respect des droits de la personne. L'un ne va pas sans l'autre : il est évident que la guerre et l'agitation civile entraînent des violations massives des droits humains les plus fondamentaux. Cela nous est rappelé tous les jours par les images télévisées de violence et de souffrance qui nous parviennent constamment de l'ancienne Yougoslavie ou de l'Afrique centrale - où je me rendrai la semaine prochaine, incidemment, pour participer à une conférence visant à examiner la situation des quelque deux millions de réfugiés de la tragédie rwandaise.

En même temps, ce sont souvent les violations non contrées des droits de la personne qui sont à la source de conflits aussi tragiques.

Les rapporteurs et les groupes de travail de cette Commission, de même que les comités chargés de surveiller l'application des traités portant sur les droits de la personne, produisent régulièrement une mine de renseignements utiles et d'analyses pertinentes, qui peuvent nous aider à repérer les premiers signes d'un conflit possible et à réagir en conséquence. Dans le discours inaugural qu'il a prononcé au début de la présente session, le haut commissaire a souligné les perspectives de progrès qu'offrent dans ce domaine l'amélioration de la coordination et de l'échange d'information, et l'adoption de mesures efficaces pour assurer le suivi des recommandations des rapporteurs. Le Canada poursuivra ses consultations sur le meilleur moyen de réaliser ces progrès, soit en s'en remettant aux résolutions annuelles formulées à l'initiative du Canada sur les exodes massifs et sur les organes créés par traité concernant les droits de la personne, soit en adoptant une nouvelle résolution axée sur la détection précoce et l'action préventive.

Les droits de la personne jouent aussi un rôle fondamental dans la mise en place d'un environnement propice au développement durable. À cet égard, j'aimerais rendre hommage au secrétaire général pour la place prépondérante qu'il a accordée aux institutions nationales des droits de la personne et aux régimes démocratiques et responsables dans son Agenda pour le développement.

Dans son énoncé de politique étrangère, cette semaine, le gouvernement canadien a indiqué que les droits de la personne et la démocratie constituent l'une des priorités de son programme officiel d'aide au développement. Nous maintiendrons cette priorité